



ACADÉMIE DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection Pédagogique Régionale

Inspection pédagogique
régionale de lettres et philosophie

Versailles, le 28 juin 2021

Affaire suivie par :
Rachel LE LAMERT-PAVARD
Marie-Laure NUMA
Olivier PAYELLE-GAMBIER
Françoise SAVINE
Jeanne SZIRGLAS

Les inspectrices, inspecteur d'académie,
inspectrices, inspecteur pédagogiques régionaux
de lettres et philosophie

Tél : 01 30 83 40 44
Mél : ce.ipria-lettres@ac-versailles.fr

3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles

à
Mesdames et messieurs les professeures,
les professeurs de lettres et philosophie

s/c

Mesdames et messieurs les proviseures,
les proviseurs de l'académie de Versailles

Objet : Informations sur les épreuves du second groupe pour les candidats qui choisissent la spécialité HLP

Chères et chers collègues

Voici quelques informations concernant l'oral de contrôle en HLP puisque les spécialités peuvent être reprises au second groupe d'épreuves.

La note de service n° 2020-026 du 11-2-2020 donne les indications suivantes :

I - Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 20 minutes

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de spécialité humanités, littérature et philosophie de la classe de terminale.

Le candidat se voit remettre un sujet par l'examineur, qui relève soit d'une question de littérature (si l'examineur est un professeur de lettres) ; soit d'une question de philosophie (si l'examineur est un professeur de philosophie). L'énoncé du sujet prend la forme d'une interrogation associée au thème de l'épreuve écrite.

Le candidat répond à la question posée pendant un maximum de 10 minutes. Il est libre de mobiliser les références (textes et œuvres) qui lui paraissent pertinentes. Le reste du temps est constitué d'un entretien entre le candidat et l'examineur. Prenant place dans un oral de contrôle, l'entretien ne saurait exiger du candidat des connaissances qui n'ont pas été attendues de lui dans le cadre de l'épreuve écrite. Il permet en revanche au candidat, sur la base du sujet qui lui est proposé, de manifester ses connaissances et ses capacités de réflexion. L'examineur évalue la maîtrise des connaissances et la clarté de l'exposition.

L'évaluation des réponses de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20. »

Secrétariat des IA-IPR de lettres

Véronique MARIE

Tél : 01 30 83 40 44

Mél : ce.ipria-lettres@ac-versailles.fr

3 boulevard de Lesseps, 78017, Versailles

II - Rappel des aménagements spécifiques pour la session 2021

S'agissant de la session 2021 du baccalauréat, les éléments de cadrage sont désormais publiés au Bulletin Officiel à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo23/MENE2117192N.htm>

« (...)

Les épreuves orales de contrôle se déroulent selon les modalités réglementaires habituelles, établies par les notes de service définissant les différentes épreuves du baccalauréat. Cependant, afin de tenir compte du contexte de la crise sanitaire, le candidat est autorisé à présenter aux examinateurs des épreuves orales de contrôle de juillet 2021, pour chacun des enseignements concernés, la liste des chapitres du programme qu'il a étudiés en classe au cours de l'année scolaire 2020-2021. Ces listes doivent porter la signature et le visa du chef de l'établissement dans lequel le candidat est inscrit. Le sujet donné par les examinateurs porte sur une thématique circonscrite au champ défini par les listes présentées par le candidat. »

III – Format de l'épreuve pour la session 2021 :

- L'épreuve porte sur l'un ou l'autre des éléments de programme que la liste transmise par le candidat n'a pas exclus.

Pour le cas où un candidat se présenterait sans liste (ce qui n'est pas exclu), l'interrogateur demande quels ont été les éléments du programme travaillés et l'interrogation porte l'un ou l'autre de ses éléments.

- L'interrogateur propose *deux questions au choix* portant sur l'un ou l'autre des éléments relevant de sa discipline et étudiés par le candidat au cours de l'année. Dans le cas où les deux objets d'étude de la classe de Terminale ont bien été abordés, les sujets proposés portent sur l'un et l'autre point du programme, de manière à laisser un véritable choix au candidat.
- La question prend toujours et au sens propre une forme interrogative, afin de faciliter son appropriation du sujet par le candidat dans un temps court. On évite les sujets dont la formulation trop générale viendrait redoubler terme à terme celle des éléments de programme, du type « Histoire et violence ». On préférera par exemple : « Faut-il montrer la violence de l'Histoire pour la combattre ? » ; « Montrer la violence de l'Histoire, est-ce la combattre ? » (Lettres) ; ou : « Comment se définit la violence dans l'histoire ? » ; « L'histoire est-elle toujours violente ? » (Philosophie).
- L'entretien permet d'approfondir la réflexion, en prenant toujours appui sur l'exposé initial du candidat. On veille à ne pas transformer cet entretien en un contrôle de connaissances déconnecté de l'exposé.
- La mobilisation pertinente par l'élève d'un questionnement et des connaissances apportés par l'autre discipline constitue un élément de valorisation.

En l'absence d'une grille indicative nationale pour cette épreuve, la proposition académique jointe pourra guider le professeur interrogateur. Les compétences et connaissances proposées à l'évaluation se fondent sur le BO cadre :

- Compréhension et analyse du document
- Mise en relation du document avec le thème choisi
- Connaissances et culture acquises sur le thème choisi
- Capacité de réflexion
- Construction d'une argumentation

Les compétences orales du candidat sont évaluées à travers les cinq champs retenus.

Afin de garantir un traitement équitable des candidats, nous vous recommandons d'utiliser la présente grille.

Bien cordialement,

**Les inspectrices, inspecteur d'académie,
inspectrices, inspecteur pédagogiques régionaux
de lettres et philosophie**